



Conseil Municipal du 02 mars 2017

Début de séance : 18h 30

Présents :

CHASSANDE Joëlle, CORBALAN Noëlle, GENTIL Joël, LEVET Jean-Michel, REYMOND Christian, ROCHE Annie, ROUSSILHE Claude, STRADIOTTO Alain, THOMASSIN Dominique, VAUSSENAT Stéphane,
M. BRUN Jean-Philippe receveur du trésor public.

Secrétaire : Annie Roche

Compte administratif 2016 du budget Commune - approbation du compte de gestion du Receveur.

Le Maire indique que suite à la clôture du compte administratif de l'exercice 2016, on constate les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	500 050.67	255 552.37
RECETTE	591 955.80	311 507.97
RESULTAT 2016	91 905.13	55 955.60
REPORT 2015	166 555.02	- 168 981.81
RESULTAT DE CLOTURE 2016	258 460.15	- 113 026.21

- Le Receveur expose son compte de gestion pour le budget de la Commune et précise la concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte administratif 2016

Approuve le compte de gestion 2016 du Receveur

Délibération adoptée à 9 voix pour

(Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif)

Compte administratif 2016 du budget de l'eau - approbation du compte de gestion du Receveur.

Le Maire indique que suite à la clôture du compte administratif de l'exercice 2016 on constate les résultats suivants :

COMMUNE DE PINSOT – BUDGET EAU

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	27 829.38 €	62 334.41 €
RECETTE	30 852.12 €	59 397.50 €
RESULTAT 2016	3 022.74 €	- 2 936.91 €
REPORT 2015	1 834.55 €	- 6 367.40 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	4 857.29 €	- 9 304.31 €

- Le Receveur expose son compte de gestion pour le budget de l'eau et précise la concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Approuve le compte administratif de l'eau 2016
Approuve le compte de gestion 2016 du Receveur

Délibération adoptée à 9 voix pour
(Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif)

Compte administratif 2016 du budget de l'assainissement - approbation du compte de gestion du Receveur.

Le Maire indique que suite à la clôture du compte administratif de l'exercice 2016 on constate les résultats suivants :

COMMUNE DE PINSOT – BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	16 013.21 €	16 158.54 €
RECETTE	17 705.12 €	8 626.70 €
RESULTAT 2016	1 691.91 €	- 7 531.84 €
REPORT 2015	743.08 €	63 637.80 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	2 434.99 €	56 105.96 €

- Le Receveur expose son compte de gestion pour le budget de l'assainissement et précise la concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte administratif 2016 de l'Assainissement

Approuve le compte de gestion 2016 du Receveur

Délibération adoptée à 9 voix pour

(Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif)

Délibération d'affectation du résultat 2016 pour le budget Principal :

Le Maire indique que suite au vote du compte administratif de l'exercice 2016, les résultats de clôture sont les suivants :

258 460.15 € en excédent de fonctionnement

113 026.21 € en déficit d'investissement

Il propose d'affecter les résultats au budget primitif 2017

Affectation du résultat 2016 au B.P 2017:

001 : Déficit d'investissement : 113 026.21 €

1068 : Couverture du déficit : 113 026.21 €

002: Excédent de fonctionnement : 145 433.94 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats au BP 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération d'affectation du résultat 2016 pour le budget de l'eau :

Le Maire indique que suite au vote du compte administratif de l'exercice 2016, les résultats de clôture sont les suivants :

4 857.29 € en excédent de fonctionnement

9304 .31 € en déficit d'investissement

Il précise qu'il y a un reste à réaliser 2016 en recette d'investissement, subvention de l'agence de l'eau pour la pose des compteurs généraux d'un montant de 14 607 €.

Il propose d'affecter les résultats au budget primitif 2017

Affectation du résultat 2016 au B.P 2017:

001 : Déficit d'investissement : 9 304.31 €

002: Excédent de fonctionnement : 4 857.29 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats au BP 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération d'affectation du résultat 2016 pour le budget de l'assainissement :

Le Maire indique que suite au vote du compte administratif de l'exercice 2016, les résultats de clôture sont les suivants :

2 434.99 € en excédent de fonctionnement

56 105.96 € en excédent d'investissement

Il propose d'affecter les résultats au budget primitif 2017

Affectation du résultat 2016 au B.P 2017:

001 : Excédent d'investissement : 56 105.96 €

002: Excédent de fonctionnement : 2 434.99 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats au BP 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération du taux des trois taxes locales pour l'année 2017 :

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux des trois taxes pour l'année 2017 seront donc de :

TAXES	2016	2017
Taxe habitation	7.30 %	7.30 %
Taxe foncière bâti	21.70 %	21.70 %
Taxe foncière non bâti	52,14%	52,14%

Délibération adoptée à l'unanimité

Subventions aux différentes associations :

Propositions :

	Objet	Organisme	Montant 2017
657488	Alvinage	Pêche	100
657488	Soins à domicile	ADSPA	150
657488	Culture	Association du Haut-Bréda	200
657488	Musée	AFMAPA	500
657488	Animation	Comité des fêtes	500
657488	Participation	ADMR	600
657488	Participation	Radio Fond de France	200
657488	Participation	Association locomotive	500
657488	Participation	Alliance	500
657488	Participation	Club des sports	1 000
657488	Participation	Tous à poele	200
657488	Solidarité	Santé et Développement	1 000
657488	Patrimoine	Les chemins du fer	50
			5 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité

TRAVAUX 2017 :

Cette année encore des travaux vont être entrepris pour améliorer et faciliter la vie dans votre commune.

Sécurisation de la traversée du village :

Les trottoirs seront réaménagés et des barrières de protection seront posées à l'emplacement du bornage actuel : les plots vont disparaître !

Ces travaux subventionnés à 30% ont un coût de 20 700€

Entretien et réfection voirie :

L'entretien habituel des routes sera effectué et la route du Charvin jusqu'au Jeu de Paume sera remise en état.

Le coût total de l'IVC (investissement voirie communale) est de 40 000€ subventionné à 30%.

Aménagement du laboratoire :

Il s'agit du local situé à côté du four à pain qui sera fermé et aménagé en boulangerie.

Coût des travaux : 13 500€

Travaux de maçonnerie :

Il s'agit de profiter d'une subvention de 50% attribuée pour la réfection de la salle située dans le bâtiment à rénover à côté du musée.

Seuls, les travaux de maçonnerie seront réalisés pour un coût de 11 000€

Cimetière :

Le mur Est du cimetière doit être remis en état grâce à des travaux de drainage et de maçonnerie pour un coût de 26 000€.

ENVIRONNEMENT

ENS :

Rappel des objectifs

- La conservation du site, milieu et espèces
- Connaissance scientifique du patrimoine et fonctionnement du site.
- Ouverture au public.

Cette année est mis en place un nouveau plan de gestion sur 10 ans (2017/2027) financé à 97%, pour la programmation et la réalisation de travaux futurs à définir.

Questions diverses :

A propos d'un permis de construire refusé :

Claude Roussilhe se fait le porte- parole du demandeur qui conteste ce refus.

Le maire rappelle que c'est l'avis de la préfecture qui prévaut et non pas celui du maire.

Il rappelle que la commune est soumise à la loi montagne qui pose certaines contraintes.

Il souligne sa volonté de voir s'installer sur la commune une population jeune et déplore qu'on lui fasse un procès d'intention.

Une réunion de travail est programmée pour faire la lumière sur ce dossier et plus généralement revoir les modalités d'obtention d'un permis de construire sur la commune.

Fin de séance : 19h 35